

●● Des faits et des chiffres

● Combien la Belgique compte-t-elle de personnes sans abri ?

En Belgique, il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre de personnes sans abri, uniquement des évaluations des associations.

Commentaire :

Le nombre de personnes sans abri est évalué à 17.000 en **Belgique** selon [FEANTSA](#). Il faut toutefois manier ces chiffres avec précaution car la Belgique ne procède à aucun recensement officiel (le reste de l'Europe non plus). A cet égard, un des problèmes majeurs est la difficulté de définir le fait d'être sans abri, vu les différentes formes que ce phénomène revêt. En outre, il est difficile de rencontrer les personnes sans abri. Par conséquent, soit les chiffres disponibles sont des estimations soit ils concernent uniquement les personnes sans abri connues par le biais des structures d'accueil. Bien que ces chiffres donnent une idée du groupe de personnes sans abri, il ne faut pas perdre de vue que leur nombre réel est plus élevé.

En **Wallonie**, on trouve peu de chiffres relatifs à la problématique du 'sans-abrisme'. Selon les données de Pascal De Decker (2004), [Belgium National report 2004 for the European Observatory on Homelessness: statistical update](#), il s'agirait d'environ 5.000 personnes. L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective, et de la statistique (IWEPS, 2007) fait également référence au recensement annuel des personnes sans abri ayant demandé de l'aide ou une adresse de référence au CPAS. Ces chiffres sont difficilement interprétables vu le risque réel de doubles comptages. Il s'agit en outre d'une sous-estimation puisque toutes les personnes sans abri ne font pas appel au CPAS. Le tableau 8a comporte les données relatives à des ménages sans abri en 2005 (tous types de ménages confondus : isolés et ménages avec enfants y compris) après intervention du CPAS.

Tableau 8a : Les ménages sans abri accompagnés par les CPAS, Wallonie, chiffres absolus, 2005

Ménages sans abri aidés	Ménages placés en maison d'accueil	Ménages placés en maison de transit	Résidents permanents dans un camping	Expulsions ayant entraîné l'intervention du CPAS	Bénéficiaires de la prime d'installation	Logements sollicités par le CPAS	Logements obtenus par le CPAS
1050	656	440	1020	1107	1415	264	70

source : [IWEPS](#) (2007), Rapport sur la cohésion sociale en région wallonne. Volet statistique, pp.122-123.

A **Bruxelles**, La Strada a organisé durant la nuit du 19 novembre 2008 un dénombrement des personnes sans abri et sans logement à soi. Dans la Région bruxelloise, 1.771 personnes 'dénombrables' sans abri ont été comptées. Elles représentent cependant un groupe particulièrement hétérogène de personnes, confrontées à des réalités très différentes : 262 personnes ont effectivement passé la nuit en rue, 60 personnes ont trouvé refuge dans un squat, 216 personnes ont logé dans des immeubles occupés après négociation avec les propriétaires. 839 personnes ont logé en maison d'accueil agréée, et au moins 165 personnes ont passé la nuit dans des homes d'accueil qui ne sont pas agréés (tel quels) par les autorités publiques. 173 personnes ont trouvé un toit dans un asile de nuit et 49 en accueil d'urgence. Outre ces 1.771 personnes sans abri, 995 personnes ont trouvé une solution dans un logement de transit ou dans un service d'habitat accompagné. (source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2010), [Vivre sans chez soi à Bruxelles. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010](#), Commission communautaire commune, p. 9). La Strada a effectué un nouveau dénombrement en 2010. Les résultats ne sont pas encore disponibles.

En **Flandre**, il existe un enregistrement des personnes sans abri accueillies dans les Centres autonomes d'aide sociale générale (CAW), qui doivent également fréquemment refuser des personnes en raison d'une capacité d'accueil limitée. Le système d'enregistrement "Tellus" donne un aperçu systématique des usagers, de leurs problèmes et de l'accompagnement dont ils bénéficient. Les chiffres disponibles les plus récents sont ceux de 2007. En 2007, environ 10.316 usagers étaient accompagnés par un/des centre(s). Le nombre d'usagers aidés reste constant ces dernières années, ce qui ne donne aucune indication quant à l'évolution de la problématique, mais indique plutôt la capacité d'accueil des Centres.

D'après l' [enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans abri](#) du centre OASeS de l'université d'Anvers en collaboration avec L'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège, ordonnée par le Service SPP Intégration Sociale (2010, p. 77), il y a en moyenne deux fois plus de personnes sans abri en Wallonie qu'en Flandre, par tranche de

10.000 habitants (à savoir 25 et 12). C'est en Région bruxelloise que cette moyenne est la plus élevée, où elle atteint 30 personnes sans abri par 10.000 habitants. Concernant l'évolution du nombre, il y a davantage de CPAS flamands qui estiment qu'au cours de ces dernières années, il y a eu une augmentation du nombre de personnes sans abri. Dans la même lignée, plus de CPAS wallons et bruxellois estiment qu'il y a autant de personnes sans abri. Le nombre de personnes sans abri chroniques (personnes qui restent plus d'un an dans cette situation) représente 55% du nombre total de dossiers "sans abri" en Région bruxelloise, il diminue presque de moitié en Wallonie avec 28%, et encore en Flandre avec 16%.

Le SPP Intégration Sociale fournit quelques données, à savoir le nombre de personnes sans abri recevant **une prime d'installation** et le nombre de celles bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale subventionné à 100%.

Une personne sans abri qui trouve un logement, perdant ainsi sa qualité de sans abri, a droit à une prime d'installation (unique). Auparavant, seules les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration pouvaient y prétendre. Depuis le second semestre de 2004, celles qui perçoivent un revenu de remplacement ou un revenu inférieur à un certain montant (celui du revenu d'intégration majoré de 10%) entrent aussi en ligne de compte. Depuis 2005, il y a une nette augmentation du nombre de primes d'installation octroyées. Par rapport à 2007, il y a en 2008 une augmentation de 30%. Cette hausse tend à s'observer dans chaque Région. (source: Vranken Jan, Campaert Geert, Dierckx Danielle en Van Haarlem, An (red.) (2009), [Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2009](#), Leuven: Acco, p. 318-319)

Tableau 8b : Nombre de personnes sans abri à qui une prime d'installation est octroyée, la Belgique et les Régions, 2000, 2005-2008, chiffres absolus et pourcentages

	Belgique		Région flamande		Région wallonne		Région de Bruxelles Capitale	
	CA	%	CA	%	CA	%	CA	%
2000	1.735	100,0	479	27,6	1.026	59,1	230	13,3
2005	2.204	100,0	810	36,8	1.040	47,2	354	16,1
2006	2.174	100,0	773	35,6	1.014	46,6	387	17,8
2007	2.043	100,0	673	32,9	976	47,8	394	19,3
2008	2.652	100,0	943	35,6	1.162	43,8	547	20,6

Source : SPP Intégration Sociale et calculs de OASeS cités dans Vranken Jan, Campaert Geert, De Boyser Katrien & Dierckx Danielle (red.) (2009), [Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2009](#), Leuven: Acco, p. 318.

La subvention de l'Etat fédéral au CPAS est égale à 100% du montant du revenu d'intégration pendant une période maximale d'un an lorsqu'il est octroyé à un bénéficiaire qui perd sa qualité de sans abri. Depuis 1999 on constate une augmentation. Le nombre de personnes sans abri qui ont obtenu un revenu d'intégration sociale représentait en 2005 1,25% de la totalité des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (source : Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes villes et de l'Egalité des Chances en charge de l'Interculturalité (2006), Note de politique générale. Partie Intégration Sociale, p. 96).

Tableau 8c: L'évolution du nombre de personnes sans abri ayant bénéficié du revenu d'intégration toute une année subsidié à 100%, la Belgique, 1999-2005

	Sans abri	% des personnes sans abri par rapport au nombre total de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale
1999	227	0,28 %
2000	230	0,30 %
2001	253	0,36 %
2002	238	0,33 %
2003	587	0,72 %
2004	951	1,14 %
2005	1043	1,25 %

source : Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes villes et de l'Egalité des Chances en charge de l'Interculturalité (2006), Note de politique générale. Partie Intégration Sociale, p. 96.

La problématique de la collecte de données concernant les personnes sans abri dans les pays de l'Union européenne est clairement expliquée dans le rapport [Measurement of Homelessness at European Union Level](#) (2007). Le projet MPHASIS (Mutual Progress on Homelessness through Advancing and Strengthening Information Systems) s'inscrit dans ce processus qui, comme son nom l'indique, vise à améliorer les bases d'informations sur le 'sans-abrisme' aux niveaux régional, national et européen. En Belgique, c'est le HIVA (Institut supérieur du travail) qui est le partenaire national du projet.

Il est intéressant de se pencher sur les **caractéristiques socio-démographiques** des personnes sans abri. Globalement, la même image se dégage des différentes études : il s'agit surtout d'hommes ayant 40 ans en moyenne (ils ont surtout entre 31 et 45 ans), peu scolarisés, isolés et souvent sans domicile depuis longtemps (plusieurs années). Les femmes

sont minoritaires (source : Van Regenmortel Tine, Demeyer Barbara, Vandenbempt Katrien & Van Damme Benediekt (2006), Zonder (t)huis: Sociale biografieën van thuislozen getoetst aan de institutionele en maatschappelijke realiteit, LannooCampus, Leuven, p. 39-42).

Le profil des personnes sans abri en Flandre s'est modifié au cours des deux décennies précédentes. Le tableau 8d donne un aperçu de quelques caractéristiques socioéconomiques des personnes sans abri pour la période 1982 – 2009. D'un point de vue méthodologique, les données ne sont pas tout à fait comparables : les chiffres des premières années (1982 et 2002) reposent sur un sondage, les chiffres des années plus récentes (2005-2009) sont basés sur le système informatique de collecte de données "TELLUS". La part des femmes a fortement augmenté : de 18% à 39%. La part des personnes allochtones a également fortement augmenté : de 9% à 25%. Pour leurs revenus, les personnes sans abri dépendent surtout d'une allocation sociale (plus d'une personne sur trois en 2009). Fait marquant, la part des personnes sans abri aidées par le CPAS est passée de 28% à 18% alors que leur taux d'emploi a également diminué (de 21% à 12%).

Tableau 8d : Profil socio-économique des personnes sans abri (en %), 1982, 2002, 2005-2009, Flandre

Caractéristique	1982	2002	2005	2006	2007	2008	2009
Femmes	18	33	36	37	33	38	39
< 30 ans	50	41	51	51	52	48	48
30-50 ans	31	40	34	38	34	35	35
> 50 ans	19	17	13	13	14	17	18
Allochtones	9	15	30	31*	27	25	25
Célibataires	66	57	65	65	66	65	64
Séparés	13	20	19	20	19	21	21
Diplôme du primaire au maximum	44	24	31	30	30	28	28
Enseignement secondaire inférieur seulement	30	36	51**	52**	23	22	21
Taux d'emploi	21	21	11	15	12	13	12
Emploi = principale source de revenu	24	12	11	12	13	13	12
Allocation de chômage	19	27	38	36***	37***	36	35
Aide sociale (CPAS)	28	27	17	18	18	18	18
Endettement	25	60	-	-	-	-	-
Revenu égal ou inférieur au revenu d'intégration sociale	-	-	54	52	54	33	32
Pas de revenu ****	-	-	29	29	29	24	26

* évalué en 2004 selon la définition de minorité ethnique et culturelle utilisée dans le décret sur les minorités ; depuis 2005, ce concept est défini en fonction de 'l'origine', à savoir : "Un ou deux parent(s) ou grand-parent(s) ne sont pas nés en Belgique". Il s'agit ici d'une définition large.

** Dans le système d'enregistrement des usagers Tellus, aucune distinction n'est faite entre l'enseignement primaire et secondaire. C'est toutefois le cas depuis 2007.

*** Il s'agit de toutes les allocations sociales à l'exception de l'allocation aux personnes handicapées et de l'aide sociale.

**** Par personnes sans abri n'ayant pas de revenu, on entend les enfants qui dépendent encore financièrement de leur(s) parent(s) (ils représentent environ 10% de la population totale); les personnes, essentiellement des femmes, qui dépendent économiquement du revenu de leur partenaire, par exemple les femmes sans revenu séjournant dans une maison

d'accueil ; enfin les personnes qui n'ont effectivement aucun revenu. Ces dernières sont majoritaires dans cette catégorie.

Sources : Steunpunt Algemeen Welzijnswerk (2005), Tellus cliëntregistratie CAW's 2004, 2005 en 2006 et Van Menxel e.a. (2003), Verbinding Verbroken, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk cités dans : Vranken Jan, Campaert Geert, De Boyser Katrien & Dierckx Danielle (red.) (2009), Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 2009, Leuven: Acco, p. 352; Tellus 2009, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk (30/8/2010).

Fait frappant, beaucoup de personnes sans abri ont connu une jeunesse problématique : deux sur trois ont vécu en institution. Cela vaut toutefois beaucoup plus pour les hommes (74%) que pour les femmes (48%). Les institutions dans lesquelles ces personnes ont séjourné le plus sont les établissements psychiatriques (34%), pénitentiaires (33%) et les institutions d'aide à la jeunesse (27%).

Tableau 8e : pourcentage de personnes sans abri ayant vécu en institution, 1982-2002, Flandre

Vécu en institution	Homme		Femme		Total	
	1982	2002	1982	2002	1982	2002
Jamais	27,3	26,3	39,0	51,9	29,5	34,1
A vécu en inst.	72,7	73,7	61,1	48,1	70,5	65,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Van Menxel e.a. (2003), Verbinding Verbroken, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 48

Tableau 8f : types d'établissements (en %) dans lesquels les personnes sans abri ont séjourné, 1982-2002, Flandre

Cluster établissements	1982	2002
Etablissements pour jeunes	27,4	48,7
Psychiatrie	23,3	34,4
Etablissements pénitentiaires	51,6	27,9
Communauté thérapeutique	4,2	14,1
Autres*	7,2	29,8*

* En 2002, la catégorie 'autres' concernait essentiellement l'accueil résidentiel dans le secteur de l'action sociale globale ainsi que dans des hôpitaux non spécialisés.

source : Van Menxel e.a. (2003), Verbinding Verbroken, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 49

La plupart des personnes sans abri sont des isolés : 81% d'entre elles sont célibataires, divorcées légalement ou veuves. 69% des hommes et 91% des femmes ont pourtant eu une famille. Un homme sur trois et deux femmes sur trois ont des enfants. La majorité des personnes sans abri n'ont jamais eu d'enfants.

Tableau 8g : état civil selon le sexe, évolution 1982-2002 (en %), Flandre

Etat civil	Homme		Femme		Total	
	1982	2002	1982	2002	1982	2002
Célibataire	66,5	63,9	65,7	43,0	66,0	57,2
Marié(e) (y compris séparation de fait)	16,0	11,1	24,8	33,7	18,0	18,6
Séparé(e) de droit	14,3	22,2	7,6	16,9	13,0	20,4
Veuf (ve)	3,2	2,8	1,9	5,6	3,0	3,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Van Menxel e.a. (2003), *Verbinding Verbroken*, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 38

Tableau 8h : types de cohabitation par le passé selon le sexe, 2002 (en %), Flandre

Types de cohabitation	Homme	Femme	Total
Est / a été marié(e)	40,7	59,7	47,3
Est / a été cohabitant(e)	28,3	31,2	29,3
N'a jamais cohabité avec un(e) partenaire	31,0	9,1	23,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Van Menxel e.a. (2003), *Verbinding Verbroken*, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 39

Tableau 8i : personnes sans domicile avec enfants selon le sexe, 2002 (en %), Flandre

Nombre d'enfants	Homme	Femme	Total
Aucun	66,7	31,0	54,8
1	9,2	18,4	12,3
2	12,6	25,3	16,9
3	8,0	11,5	9,2
4	1,7	4,6	2,7
5	1,1	5,7	2,7
6 et plus	0,6	3,4	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Van Menxel e.a. (2003), *Verbinding Verbroken*, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 39

Quels sont les problèmes auxquels les personnes sans abri doivent faire face? Autant en Flandre qu'en Wallonie, le principal problème des personnes sans abri est le manque de logement à un prix abordable, selon l'[enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans abri](#) effectuée par le centre OASeS de l'université d'Anvers et l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège (2010). Le manque de revenus suffisants vient en seconde position des problèmes. Les situations de familles disloquées sont mentionnées en troisième lieu en Wallonie et en sixième position en Flandre. Le manque de réseau social est aussi un problème très présent dans les deux Régions. Les problèmes moins présents dans les deux Régions sont les problèmes de santé physique.

La proportion de personnes sans abri avec des problèmes de santé est néanmoins très importante. Les personnes sans abri minimisent leurs problèmes de santé, comme si elles n'attachaient plus d'importance à leur corps. Pourtant, toutes les études s'accordent sur la prévalence de certains troubles de santé chez les personnes sans abri par rapport à la population générale. Parmi ceux qui sont régulièrement cités, on retrouve : des blessures, des problèmes dentaires, la gale, des maladies respiratoires et des troubles cardio-pulmonaires, des maladies infectieuses (principalement VIH, tuberculose et hépatite), des troubles de la santé mentale. La dépendance à l'alcool, au tabac ou à une drogue est très fréquente chez les personnes sans abri. Il faut ajouter à cette liste les troubles liés à l'usure prématurée : image de soi dégradée, vie sociale diminuée, perception d'un regard négatif de la société. Cette usure prématurée, la plupart du temps préexistante à la situation de sans-abri, s'accélère encore durant un séjour à la rue ou dans un centre d'hébergement. Ces situations sont génératrices d'insécurité, laquelle influe négativement sur la santé physique et mentale. Le manque de sommeil notamment a un impact majeur sur la santé. La privation de sommeil engendre des troubles psychiques. (source: Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2010), *Lutte contre la pauvreté. Rapport 2008-2009 – Partie 2*, p. 32).

Quelques chiffres : en Flandre, le pourcentage de personnes sans abri ayant des problèmes de santé est très élevé (75%). Assez étonnamment, il ne semble pas y avoir de lien avec l'âge et le sexe. Par contre, on note des différences en ce qui concerne la nature des problèmes. Les personnes sans abri souffrent surtout de troubles psychiques. Cela vaut pour 73% des jeunes âgés de moins de 21 ans ayant des problèmes de santé et pour 58% des personnes âgées de 21 à 50 ans. En général, les hommes sont plus nombreux que les femmes à éprouver des douleurs physiques. Toutefois, six fois plus de femmes sont atteintes d'un cancer.

Tableau 8j : problèmes de santé selon l'âge, 2002 (en %), Flandre

Âge	Oui	Non	Total
< 21	76,9	23,1	100,0
21-50	75,4	24,6	100,0
> 50	74,5	25,5	100,0
Total	75,4	24,6	100,0

Source : Van Menxel e.a. (2003), *Verbinding Verbroken*, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 46

Tableau 8k : problèmes de santé selon le sexe, 2002 (en %), Flandre

Sexe	Oui	Non	Total
Homme	75,0	25,0	100,0
Femme	76,1	23,9	100,0
Total	75,4	24,6	100,0

Source : Van Menxel e.a. (2003), *Verbinding Verbroken*, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 46

Tableau 81 : nature des problèmes de santé selon l'âge, 2002 (en %), Flandre

Problèmes de santé	Catégories d'âge			
	-21	21-50	51 et plus	Total
Handicap physique	7,7	10,9	16,4	11,7
Handicap mental	8,0	16,6	18,5	16,2
Troubles psychiques	73,1	57,8	45,3	56,8
Maladie chronique	4,0	13,5	33,3	16,7
Tuberculose	-	3,0	3,7	3,1
Cancer	-	1,7	9,3	3,2
SIDA / VIH	4,5	1,2	1,9	1,6
MST	4,5	0,6	1,9	1,3
Autres	8,3	17,1	22,6	17,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Van Menxel e.a. (2003), *Verbinding Verbroken*, Steunpunt Algemeen Welzijnswerk, p. 47

Les troubles psychiques sont nettement plus fréquents chez les personnes sans abri que dans le reste de la population. On observe aussi plus souvent des dépressions et des troubles anxieux. Une étude (Philippot P. et Galand B. (2003), *Les personnes sans-abri en Belgique. Regards croisés des habitants de la rue, de l'opinion publique et des travailleurs sociaux*, Academia Press, Gent) confirme ces résultats. Elle arrive à la conclusion que déjà avant de se retrouver sans abri, ces personnes étaient confrontées à un grand nombre de situations stressantes, facteurs de risque : perte d'emploi, divorce, accident, problèmes avec la justice par exemple. Ces événements constituent des facteurs de risque. Ce qui frappe également, c'est que la vie des personnes sans abri se caractérise par une répétition de ruptures, de l'enfance à l'âge adulte. On remarque aussi que les hommes et les femmes mentionnent des causes différentes pour expliquer pourquoi leur situation. Les hommes parlent en premier lieu de facteurs matériels (perte d'emploi, problèmes financiers par exemple) tandis que les femmes citent en premier lieu des problèmes relationnels. Interrogées sur leur vécu, les personnes rencontrées dans le cadre d'une étude participative effectuée par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale entre août 2009 et février 2010, parlent d'un "mauvais départ" : des situations familiales parfois compliquées, du rejet et des abandons, une vie en institution, les dettes, la violence, des troubles mentaux, l'alcoolisme, des difficultés de logement et parfois des expériences d'expulsions, une vie sans perspective d'avenir. Les situations vécues par les personnes sans-abri sont souvent reproduites de génération en génération. (source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2010), [Vivre sans chez soi à Bruxelles. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010](#), Commission communautaire commune, p. 73)

Dernière mise à jour : 07/12/2010